

Document à renvoyer au service du personnel et des moyens pédagogiques (espe.smp@univ-tlse2.fr)

Demande d'autorisation de dépassement de quotité maximale (à renseigner avant la réalisation du service)

Année universitaire 2016/2017

Je soussigné(e) M. Mme

Qualité..... Pôle

Déclare avoir un service prévisionnel de heures TD dont heures complémentaires.

Mon service comprend heures en formation continue du second degré.

Je demande à bénéficier d'un dépassement de la quotité maximale autorisée de heures TD correspondant à l'écart entre la quotité maximale autorisée et le volume de service global prévisionnel diminué des heures en FC2.

Exemples : pour un service statutaire de 192h, la quotité maximale autorisée est de 342h (192h statutaires +150 HC)

- si le service prévisionnel est de 360h sans FC2, la demande de dépassement est de 18h (360h prévisionnelles-342h autorisées) ;
- si le service prévisionnel est de 360h comprenant 12h de FC2, la demande de dépassement est de 6h (360 -12)-342 ;
- si le service prévisionnel est de 360h comprenant 24 h de FC2, il n'y a pas de demande de dépassement à effectuer (360-24)<342

- Il s'agit de ma **1^{ère} demande** de dépassement de quotité maximale
- Il s'agit d'une **2^{ème} demande** ; j'ai déjà bénéficié d'une autorisation de dépassement de heures TD

J'indique le motif du dépassement :

Cadre réservé au SMP

Contrôle service global saisi sur sage	Quotité Max	Contrôle nombre d'HC prévisionnelles	Contrôle du nombre d' heures effectuées en formation continue
Heures complémentaires effectives au-delà de la quotité maximale :			

Fait à Toulouse le : Signature de l'intéressé(e)	Avis et signature du directeur de pôle <input type="checkbox"/> Favorable pourHTD <input type="checkbox"/> Défavorable - motif :	Avis et signature de la Directrice de l'ESPE
---	--	---

Après avis et signature de la Directrice de l'ESPE, la demande sera transmise à la Présidence d'UT2J pour accord.